

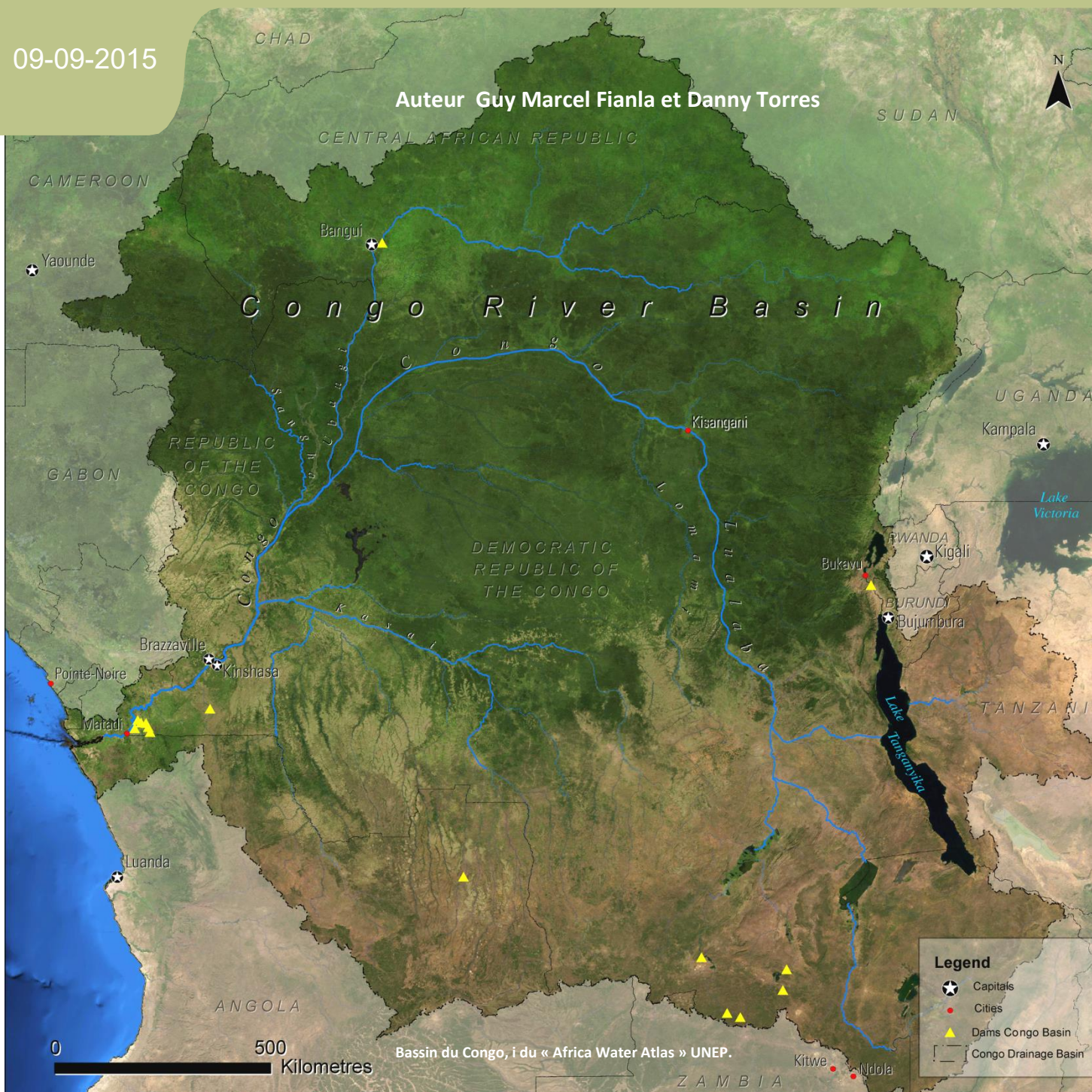
Etat des lieux et propositions pour la mise en place ou l'amélioration des procédures nationales des projets REDD+ dans les pays du Bassin du Congo



Rapport de missions

09-09-2015

Auteur Guy Marcel Fianla et Danny Torres



Contexte

La réalisation des objectifs du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (PREREDD+) est assurée au moyen de trois composantes techniques dédiées à l'amélioration des connaissances et de coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo (Composante 1) ; le renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo (Composante 2) et l'intégration du concept de REDD+ dans les projets de gestion durable des forêts (composante 3). La composante 3 est organisée en deux sous-composantes (3a et 3b) respectivement chargées de la mise en place d'une cellule d'appui aux projets pilotes REDD+ (sous-composante 3a) et de la définition des méthodologies et des lignes directrices pour promouvoir la REDD+ dans le bassin du Congo (sous-composante 3b).

Le plan cadre de travail de la sous composante 3a avait prévu d'appuyer les pays concernés par le Projet Régional REDD+ dans la mise en place des registres nationaux REDD+ en s'appuyant sur l'exemple de la RDC pour procéder à ladite extension et en mettant à terme sur pied, et dans la mesure des avancées à l'échelle des pays de la sous-région, un registre régional REDD+ hébergé sur le site de l'OFAC.

Un registre national REDD+ est une infrastructure électronique conçue pour gérer de manière transparente, fiable et efficiente les données de la REDD+. Dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur stratégie nationale REDD+, certains pays optent pour le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système d'information national REDD+ pour d'une part (i) communiquer, mobiliser, et convaincre afin d'accéder aux paiements basés sur les résultats en répondant aux exigences de la CCNUCC et d'autre part (ii) collecter et traiter les données d'identification et de suivi/évaluation dans le but de produire une information de qualité et en quantité suffisante d'ordre général, technique, financière, et statistique susceptible d'alimenter les processus de décision et la fonction de pilotage.

La mise en place d'un système d'homologation et d'un registre des projets REDD ou tout simplement la mise en place d'un système national d'information sur la REDD+ est un élément important pour pouvoir (i) réaliser un suivi des projets REDD+, (ii) s'assurer du sérieux et de l'honorabilité des projets et de leurs promoteurs, (iii) éviter la superposition des projets sur de mêmes zones et donc la double comptabilisation des crédits carbone, (iv) recenser les réductions d'émissions espérées et obtenues par les projets, (v) recenser les financements entrants, et (vi) veiller au respect des standards sociaux et environnementaux du pays, et (vii) assurer la cohérence des projets proposés avec le cadre de mise en œuvre national.

Ce système est constitué d'un ensemble de procédures généralement consacrées par un arrêté ministériel dans certains pays, d'une base de données et d'une application informatique parfois accessible via Internet : c'est le cas de la RDC. Au Cameroun et en RCA, il existe des procédures nationales régissant l'activité REDD et traitant de la sélection et de l'enregistrement des projets REDD+. Au cours des ateliers nationaux de lancement des activités de la cellule d'appui, ces deux pays avaient particulièrement souhaité qu'une analyse comparative de leurs procédures nationales soit faite au regard des avancées des autres pays du bassin du Congo. Au Congo, il n'existe pas de procédures de sélection et d'enregistrement des projets REDD+, et la coordination nationale REDD+ est engagée dans la mise en place d'un registre national REDD+, projet confié au projet SIFODD du ministère de l'Economie forestière, de l'Environnement et du Développement durable. La cellule d'appui aux projets REDD+ du PREREDD+ participe à ce chantier selon une feuille de route établie avec la CN-REDD. Elle procédera à la validation du cahier des charges fonctionnelles et de l'application informatique du registre et contribuera à la formation des utilisateurs et au déploiement du registre national REDD+ sur le terrain. La situation en Guinée équatoriale reste à éclaircir eu égard à l'absence de véritables projets REDD+ même si la CN-REDD est également disposée à bénéficier des expériences des autres pays.

L'une des activités de la cellule d'appui aux projets pilotes mise en place par le projet régional REDD+ (BM/COMIFAC) est d'accompagner les pays du bassin du Congo qui le désirent dans le développement de tels outils. La RDC a mis en place un registre REDD+ en 2012. Une mission d'appui conseil à la CN-REDD de RDC, effectuée en juin 2014, a permis de tester la fonctionnalité et l'opérationnalité de ce registre. Ce test conduit par la cellule d'appui du PREREDD+, auquel a participé la CN-REDD RDC, l'OFAC, le PNUD, l'OSFAC, la FAO, le programme ONU-REDD, le FIP, WWF, l'entreprise NOVACEL, la DDD/MECNT, et le Projet SIFODD (Congo –

Brazzaville), a permis de mettre en évidence plusieurs défaillances dans ce registre et de proposer des mesures de mise à niveau. Ces mesures prévoient, entre autres, le développement d'une nouvelle architecture logique et technique du registre national REDD+ pour laquelle un consultant a été recruté par la CN-REDD. Ce consultant a soumis en octobre 2014, un rapport intermédiaire que la CN-REDD a décidé de soumettre à l'appréciation de ses partenaires. En réponse à cette sollicitation, la cellule d'appui aux projets REDD+ a soumis une note technique qui contient ses avis, commentaires et recommandations et particulièrement celle portant sur la prise en compte du Hub Information de la CCNUCC.

La dix-neuvième conférence des parties a en effet institué via sa décision 9/CP.19 le Hub Information comme plateforme électronique accessible via Internet permettant de publier de l'information sur les résultats des activités REDD+ et des paiements associés. Son but est d'accroître la transparence sur les informations relatives aux résultats des activités REDD+ et des paiements basés sur les résultats y compris les éléments clés associés à la mise en œuvre des activités REDD+.

Le hub Information est encore en cours de construction et son contenu potentiel est le suivant (i) les résultats en tCO₂/an tel que rapporté dans le rapport technique, (ii) le niveau de référence d'émission et/ou le niveau de référence forestier et un lien avec le rapport de l'équipe d'évaluation technique, (iii) un résumé de l'information sur comment les sauvegardes sont promues et respectées, (iv) un lien informatique vers la stratégie nationale ou plan d'action du pays REDD+ tel que décrit dans la décision 1/CP.16, paragraphe 71(a), (v) des informations sur le système national de surveillance des forêts fournies dans l'annexe technique du Biannual Update Report (décision 14/CP.19), (vi) des informations sur la quantité de résultats pour laquelle des paiements ont été reçus et sur l'entité qui a payé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 3.a du PREREDD+ et, notamment de l'activité 2.3 portant sur la mise en place d'un Système de notification, d'homologation et registre des projets et initiatives dans les pays du bassin du Congo, trois ateliers ont été réalisés au cours du mois août 2015 à Malabo (RCA), Bangui (RCA) et Douala (Cameroun), dont l'objectif est de faire un état des lieux et une analyse comparative des systèmes nationaux de sélection, d'enregistrement, d'homologation et de suivi/évaluation des projets REDD+.

Table des matières

| | | |
|--------------|---|-----------|
| I | METHODOLOGIE | 5 |
| I.1 | PREPARATION DES MISSIONS | 5 |
| I.2 | PAYS IMPLIQUES | 5 |
| I.3 | DEROULEMENT DES MISSIONS..... | 5 |
| II | ETAT DES LIEUX DES PROCEDURES NATIONALES DES PROJETS ET INITIATIVES REDD+ | 6 |
| II.1 | REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE..... | 6 |
| II.1.1 | <i>Analyse préliminaire</i> | 6 |
| II.1.2 | <i>Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions</i> | 6 |
| II.1.2.1 | Evaluation de la procédure et des critères d'éligibilité des projets REDD+ | 6 |
| II.1.2.2 | Structuration du registre national REDD+» | 8 |
| II.1.3 | <i>La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+</i> | <i>10</i> |
| II.2 | REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE | 11 |
| II.2.1 | <i>Analyse préliminaire</i> | 11 |
| II.2.2 | <i>Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions</i> | 11 |
| II.2.2.1 | La procédure et les critères d'éligibilité des projets REDD+ | 11 |
| II.2.2.2 | Structuration du registre national REDD+» | 13 |
| II.2.3 | <i>La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+</i> | <i>15</i> |
| II.3 | REPUBLIQUE DU CAMEROUN | 16 |
| II.3.1 | <i>Analyse préliminaire</i> | 16 |
| II.3.2 | <i>Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions</i> | 17 |
| II.3.2.2 | évaluation de la procédure des projets pilotes REDD+ | 18 |
| II.3.2.3 | Structuration du registre national REDD+ | 19 |
| II.3.3 | <i>La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+</i> | <i>20</i> |
| III | PROPOSITIONS | 22 |
| III.1 | REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE..... | 22 |
| III.2 | REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE | 24 |
| III.3 | REPUBLIQUE DU CAMEROUN | 26 |
| IV | BIBLIOGRAPHIE..... | 29 |
| | FCPF 2013. FONDS CARBONE, CADRE METODOLOGIQUE | 29 |
| V | ANNEXES | 30 |
| V.1 | AGENDA..... | 30 |
| V.2 | LISTE DE PARTICIPANTS | 33 |
| V.3 | QUESTIONNAIRES POUR LE TRAVAIL EN GROUPE | 35 |



Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

I | Méthodologie

I.1 Préparation des missions

Elle a consisté en la production de deux questionnaires structurés pour tirer des participants le meilleur de leurs connaissances de la procédure des projets pilotes dans leurs pays pour ensuite les aider à prédéfinir le contenu potentiel d'un registre national REDD+ adapté aux réalités nationales. En accompagnement de ces deux formulaires, un troisième formulaire type a permis aux participants de chaque pays de proposer un draft de feuille de route pour le développement et la mise en service d'un registre national REDD+. Ces formulaires sont proposés dans la présente à titre d'annexes.

I.2 Pays impliqués

| Pays | Villes | Date de début | Date de fin | Auteurs |
|--------------------|--------|---------------|-------------|-----------------------------------|
| Guinée Equatoriale | Malabo | 05/08/2015 | 07/08/2015 | Guy Marcel Fianla |
| RCA | Bangui | 17/08/2015 | 19/08/2015 | Guy Marcel Fianla et Danny Torres |
| Cameroun | Douala | 31/08/2015 | 02/09/2015 | Guy Marcel Fianla et Danny Torres |

I.3 Déroulement des missions

Afin de faire l'état de lieux des procédures nationales des projets REDD+, trois missions ont été programmées entre août et septembre 2015. Ces missions ont eu lieu à Malabo (République de Guinée Equatoriale), Bangui (République Centrafricaine) et Douala (République du Cameroun). Lors de chaque mission, un atelier de trois jours a été réalisé avec la participation des autorités Nationales REDD (CN-REDD) et des parties prenantes de chaque pays. L'annexe 1 présente l'agenda détaillé des ateliers et l'annexe 2 la liste de participants par pays.

Les ateliers ont été divisés en trois parties principales :

- I) Une présentation de la CN-REDD sur les acquis en matière de procédures d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ ;
- II) Une présentation de la cellule d'appui du PREREDD (experts long-terme et court terme) sur l'importance et l'utilité d'une procédure nationale d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ ;
- III) Un travail de groupe portant sur trois activités :
 - Une évaluation de la procédure des projets pilote REDD+ ;
 - La structuration du registre national REDD+ ;
 - La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+

L'annexe 3 présente les fiches utilisées pendant les travaux de groupe.



II | Etat des lieux des procédures nationales des projets et initiatives REDD+

Lors des ateliers menés dans chaque pays, des informations sur l'état d'avancement sur les procédures d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ ont été recueillies dans chaque pays, ce qui a permis à la cellule d'appui d'identifier les besoins et finalement formuler des propositions d'amélioration des procédures pour les cas de la RCA et du Cameroun et proposer une version initiale de la procédure pour la Guinée Equatoriale. Ces procédures sont appelées à être validées par les différents pays afin d'être utilisées pour le développement des Registres nationaux REDD+ de chaque pays. Les résultats de cette analyse sont présentes ci-dessous.

II.1 République de Guinée Equatoriale

II.1.1 Analyse préliminaire

Dans le bassin du Congo, la Guinée équatoriale est désignée comme un pays avec une grande couverture de forêt mais avec peu d'engagement dans les principales sources de financements REDD +, en plus, le pays a perdu son appartenance au FCPF pour ne pas signer l'Accord de Participation (Maniatis *et al.* 2013)¹, ces mêmes auteurs désignent la Guinée Equatoriale comme un des pays le moins avancé sur la REDD dans le bassin du Congo.

II.1.2 Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions

La Guinée équatoriale envisage d'élaborer une procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+. Au stade actuel, les principaux projets de gestion durable des forêts contribuent partiellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation forestière, la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des stocks de carbone forestier et à l'accroissement des stocks de carbone forestier.

II.1.2.1 Evaluation de la procédure et des critères d'éligibilité des projets REDD+

II.1.2.1.1 Critères d'éligibilité des projets et initiatives REDD+ :

Les critères d'éligibilité des investissements REDD+ sont inexistantes en Guinée équatoriale au moment du passage de la mission. De l'atelier, il ressort que les considérations suivantes sont à intégrer pour leur formulation :

1. Considération économique et fiscale :
 - les Paiements des taxes (taux) d'inscription du projet dans la CN-REDD + (la Loi n ° un 2/2007 par que les nouvelles taxes (taux) sont définies et pour des procureurs (femmes procureurs) dans la RGE),
 - le Paiement des services,
 - le Paiement des crédits de carbone,
2. Considération stratégique et politique :
 - l'emplacement de la concession,
 - l'adéquation du cadre juridique,

¹Maniatis, D. Gaugris, J. Mollicone, D. Scriven, J. Corblin, A. Ndikumagenge, C. Aquino, A. Crete, P. and Sanz-Sanchez, M-J. 2013. Financing and current capacity for REDD+ readiness and monitoring, measurement, reporting and verification in the Congo Basin. Philosophical transactions. Vol 368, 1625 .



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- Le renforcement de capacités institutionnelles,
 - La coordination interinstitutionnelle,
3. Considération environnementale et méthodologique :
- l'évaluation d'impacts environnementaux,
 - la réalisation d'inventaires de biodiversité,
 - la promotion de l'équité du genre
4. Considération relative aux zones de projet
- la délimitation physique de la zone,
 - l'implication des acteurs locaux,
 - l'analyse du milieu humain,
 - l'accès aux bénéficiaires
5. Considération relative à la formation et au transfert de connaissances :
- la participation active des acteurs locaux,
 - l'identification des nécessités de formation des acteurs locaux impliqués,
 - la réalisation des formations nécessaires (des cours, des séminaires, des réunions, des voyages d'échanges, etc.),

II.1.2.1.2 évaluation de la procédure des projets et initiatives REDD+ :

Il n'existe au stade actuelle aucune procédure formelle de suivi des projets REDD+ et la CN-REDD se propose de profiter de l'expertise du PREREDD pour disposer d'une première version de ladite procédure fondée sur les critères d'éligibilité sus évoqués et qui, à terme permettra :

- **Pour l'étape d'inscription** de réaliser les sous étapes suivantes : (i) l'identification du porteur de projet, de son porteur et de ses partenaires, (ii) l'évaluation de la recevabilité d'un projet REDD+ sur la base des critères d'éligibilité à définir, (iii) la localisation géographique du projet (cartes zone projet, zone de fuite, zone de référence, zone d'octroi de crédit), et (iv) l'alignement du projet sur une ou plusieurs options stratégiques du RPP.
- **Pour l'étape d'approbation**, de conférer à cette étape les sous-étapes suivantes : (i) l'émission par la coordination nationale REDD+ d'un avis sur le projet à savoir sa catégorisation environnementale et, (ii) l'engagement du porteur de projet à valoriser à travers son projet les services environnementaux.
 - Pour ce qui est de l'émission de l'avis de la coordination nationale REDD+ en rapport à la catégorisation environnementale d'un projet, les participants se sont montrés favorable à ce qu'un délai soit fixé pour forcer l'émission de l'avis sans quoi le porteur de projet pourrait passer à l'étape suivante de la procédure.
 - Toujours pour ce qui est de l'émission de l'avis, les participants ont émis la volonté de faire vérifier les différentes cartes fournies par les différents projets afin de limiter tout conflit éventuel ; une sous étape de la procédure sera consacrée à cette question.
- **Pour l'étape de validation**, les participants ont indiqué ne pas être pour le moment informés sur la façon dont ces validations pourraient se faire dans leurs pays. Toutefois, l'assistance s'est interrogé sur la nécessité ou non de disposer d'un standard national pour la validation des projets REDD+ à défaut de se reposer sur les standards de certification carbone ou socio-environnementaux. Cette question n'a pas été tranché, la CN-REDD se réservant de mener une concertation plus élargie à ce sujet.



- **Pour l'étape de contrôle**, les participants ont formulé les mêmes questionnements et les mêmes réserves que sur l'étape de validation. Toutefois, ils ont émis le vœux de pouvoir faire se contrôler par les canaux classiques de suivi/évaluation des projets par le biais d'indicateurs de niveaux d'activité ou de performance (à prédéfinir en début de projets en même temps que les méthodes de contrôle associées) à vérifier de façon périodique au fur et à mesure que le projet avance.

En guise de conclusion de l'analyse préliminaire de la situation de référence, les participants sous la conduite du Chef de mission du PREREDD se sont accordés pour convenir pour cadrer la proposition de procédure ainsi qu'il suit :

- Etape 1 - Inscription (délai 45 jours)

Critère 1 : le promoteur présente sa localisation officielle dans le pays
Indicateur : CV et des certificats d'installation.

Critère 2 : une taxe (taux) d'inscription.
Indicateur : la Pièce justificative de paiement

- Etape 2 - Approbation (documents requis, délai ... jours, documents dans sortie)

Critère 1 : un certificat de (une solvabilité économique, des antécédents pénaux)
Indicateur 1

Critère 2 : une bonne réputation.
Indicateur : Recommandé une bonne conduite / des antécédents pénaux.

Critère 3 : une bonne moralité.
Indicateur : Recommandé une bonne conduite / des antécédents pénaux.

Critère 4 : une cohérence avec les options stratégiques de R-PP
Indicateur : les actions proposées du projet contribuent aux idéaux des options stratégiques du R-PP

Critère 5 : dans une cohérence avec la politique nationale de développement.
Indicateur : les actions proposées du projet contribuent aux idéaux des options du Programme de Développement National l'Horizon 2020

- Etape 3 - Validation (documents requis, délai ... jours, documents dans sortie)

Critère 1 : la bonne exécution des actions proposées
Indicateur1 : les Rapports d'avance (progression) et de fin(finale)
Indicateur :

Critère ...

- Etape 4 - Contrôles (documents requis, délai ... jours, documents dans sortie)

Critère 1 : un respect des considérations du document du projet
Indicateur : des plans d'action, de chronogrammes, de budget, de bénéfices, etc.. ils sont respectés.

Indicateur ...

Critère 2 : ...

II.1.2.2 Structuration du registre national REDD+»

La structuration du registre national a permis de prédéfinir son contenu potentiel. Plusieurs éléments sont à considérer :

- les types de données se rapportent à des données personnelles du porteur du projet, des partenaires, un nom (nombre) du projet, un lieu d'exécution du projet, des objectifs du projet, une cartographie du projet, de budget, de chronologie, des bénéficiaires directs, pays d'exécution



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- Les sources potentielles des données sont le ministère de Pêche et d'Environnement, le ministère d'Agriculture et de Bois, le Ministère de l'Intérieur et de Corporations Locales, le Ministère de Travaux publics et d'Infrastructures, les Agences Nationales de Suivi de Projets, le ministère de Sécurité Nationale, et le Ministère des Affaires Etrangères.
 - o Universités et instituts de recherche : l'Université Nationale de la Guinée Équatoriale (OINT), l'Institut National de Développement Forestier et Gestion d'Aires Protégées (INDEFOR-AP), École de Formation Agraire (ECA), Centre de Recherche Scientifique et Technologique (CICTE)
 - o Les ONG : ANDEGE, ADELO,
 - o Le registre national REDD+ de la RGE au stade actuel ne pourra pas échanger des données avec d'autres systèmes à développer parce que inexistant ou s'intégrer à d'autres procédures nationales notamment (i) le système d'information sur les sauvegardes socio-environnementales (SIS), les procédures institutionnelles du niveau de référence, le Système MRV subrégional et le système national de surveillance des forêts.
- Plusieurs contraintes potentielles pouvant entraver la mise en place du registre national REDD+ sont (i) Des difficultés techniques , (ii) des déficiences dans le personnel qualifié, (iii) un manque d'un système d'information nationale sur REDD + , (iv) des difficultés politiques, (v) une déficience dans le cadre légal, (vi) des difficultés sociales, (vii) une déficience en ce qui concerne l'information et (viii) une indisponibilité du personnel suffisamment préparés du côté de l'Administration.
- Les rapports suivants sont potentiellement à extraire du registre national REDD+ : Rapport trimestriel de suivi/évaluation des projets, Rapport trimestriel des performances REDD, Rapport de Cartes des projets et activités superposées, Données d'identification des projets, Rapport crédit carbone générés au niveau national, Rapport transactions de crédits, Rapport sur les aspects non carbone.
- Le registre national sera un système de type Client/serveur multi-utilisateurs, Accessible via Internet, Equipé d'une base de données, Basé sur un manuel de procédures d'acceptation et d'homologation, Réparti entre plusieurs acteurs pour ce qui est de son utilisation, Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer, Encodant des données des projets, programmes, initiatives, Identification des acteurs REDD+, Prenant en compte de la stratégie nationale REDD+, ...
- L'encrage institutionnel du registre national REDD+ est le Ministère MPMA Les fonctionnalités à associer minimalement au registre national REDD+ sont : Inscrire un investissement REDD+, gérer les programmes REDD+, insérer les cartes, Inscrire, suivre et contrôler les projets et les initiatives REDD+, Suivi/et évaluation des projets REDD+, éditer des rapports et, enregistrer les plaintes et formuler les réponses.
 - o Au sujet des plaintes et des recours les attributs suivants ont été recensés : (Nom du projet en plainte, Téléphone, Adresse, Motif de la plainte, Lieux d'exécution du projet, Zone ou lieux en conflit, Nom de la personne qui remplit la fiche, Date d'enregistrement de la plainte, Date de la convocation des parties prenantes, Diligence final de la plainte et recours, Signature de la personne)
 - o Au sujet des réponses les attributs n'ont pas été formulés



II.1.3 La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+

| Liste d'actions et investissements | AI et IM à court terme (moins de 12 mois) | | AI et IM à moyen terme (entre un an à trois ans) | AI et IM à long terme (plus de trois ans) |
|--|--|----------|--|---|
| | <=6 mois | > 6 mois | | |
| Actions immatérielles (AI) | | | | |
| AI N°1 : Consolider les acquis de l'atelier sur les procédures et registres nationaux REDD+ de Malabo (5 – 7 août 2015) | 45 jours CA PREREDD et la CN REDD | | | |
| AI N°2 : Elaborer les termes de référence pour le recrutement de consultants chargés de l'élaboration de la procédure d'approbation et de suivi des projets et initiatives REDD+ | Deux mois après AI 1 CA PREREDD et la CN REDD | | | |
| AI N°3 : Recruter des consultants (nationaux et internationaux) pour élaborer le manuel de procédures d'approbation et de suivi des projets et initiatives REDD+ | Deux mois après AI 2 la CN REDD | | | |
| AI N°4 : élaboration et validation de la procédure d'approbation et de suivi des projets et initiatives REDD+ | 4 mois après AI 3 Experts | | | |
| AI N°5 : Vulgariser le manuel de procédures d'approbation et de suivi des projets et initiatives REDD+ | CN REDD | | | |
| AI N°6 : Elaborer les termes de référence pour le recrutement de consultants chargés de la conception, du développement et de la mise en place du registre national REDD+ | | X | | |
| AI N°7 : Recruter des consultants (nationaux et internationaux) pour la conception, le développement et la mise en place du registre national REDD+ | | X | | |
| AI N°8 : Conception, développement et mise en place du registre national REDD+ | | X | | |
| AI N°9 : Identifier les besoins en formation et former les parties prenantes | | X | | |
| AI N°10 : | | | | |
| Investissements matériels (IM) | | | | |
| IM N°1 : | | | | |
| IM N°2 : | | | | |



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

II.2 République Centrafricaine

II.2.1 Analyse préliminaire

Selon l'évaluation faite par Maniatis et al (2013), la République Centrafricaine se trouve dans un niveau moyen de développement en termes de la REDD, à cette date, elle participa aux financements du FCPF, GEF et CBFF, pour un montant de \$ 5 148 000 USD.

Le FCPF a validé le R-PP de la RCA en 2011, et il a été complété en mai 2013.

Acquis de la CN-REDD en matière de procédures d'inscription, d'approbation, de validation et contrôle des projets REDD+

Les débats qui ont suivis les présentations ont abordé différents points détaillés ci-dessous. Les remarques faites ont été prises en note par les consultants pour l'amélioration et la proposition d'un modèle de registre propre à la RCA des conventions (de financement et de partenariat).

Options stratégiques du RPP en RCA (Igor TOLA)

Il a été soulevé la question de mise œuvre de la REDD en RCA à travers la stratégie et les outils énumérés dans le RPP.

La validation du RPP en 2011 a soulevé une autre question posée par les partenaires sur l'exploitation forestière si elle constitue une des causes de la Déforestation ? A cette question 5 études complémentaires devaient être réalisées pour valider définitivement le RPP.

Financement des projets REDD+ en RCA (Igor TOLA)

La RCA a bénéficié de plusieurs financements de la Banque Mondiale à travers le PREREDD, de la FAO à travers l'ONU-REDD et même un projet de démonstration Projet de Développement Rural durable dans le Sud- Ouest (PDRSO) évalué à 3,5 millions euros par FFEM et UE, dont 2 millions de l'UE ont été perdus et ne reste que 1,5 millions de FFEM.

La promotion de la foresterie communautaire de BAD et PFBC pour les ONGs (CODICOM et OCDN) ...
La RCA a aussi des initiatives de la part du Gouvernement et de la société civile, dans l'ensemble le total des Dons pour la RCA s'élève à 16 180 000 dollars américain.

Manuel de projets pilotes REDD+ avec focus sur les critères d'éligibilité des projets REDD+(Gilbert MOLEKPO)

A partir de l'Arrêté pris par le MEEDD pour faciliter l'obtention d'Agrément par un promoteur de projet, les sanctions prévues en cas de non-exécution du projet. Ce manuel doit tenir compte des 4 grandes étapes de l'homologation à savoir :

- L'Inscription
- L'Approbation
- La Validation
- Et le Contrôle

II.2.2 Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions

II.2.2.1 La procédure et les critères d'éligibilité des projets REDD+

II.2.2.1.1 Les critères d'éligibilité des projets REDD+



Les critères d'éligibilité des investissements REDD+ ne sont clairement édictés par l'arrêté FIXANT LES MODALITES D'AGREMENT DES PROJETS RELATIFS A LA REDUCTION DES EMISSIONS LIEES A LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES FORETS, LA CONSERVATION ET L'AUGMENTATION DE STOCKS DE CARBONE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. De l'atelier, il ressort que les considérations suivantes sont à intégrer dans les améliorations:

1. **Considération économique et fiscale** : Elles sont exprimées via les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté cité plus haut

Art.3 : Toute personne physique ou morale désireuse d'entreprendre la réalisation des projets visés à l'art. 2 du présent Arrêté, doit se conformer à la législation nationale en matière de commerce et adresser une demande d'agrément au Ministre chargé de l'Environnement.

Art.4 : La demande est accompagnée d'un dossier comprenant :

- le nom et l'adresse du promoteur ;
- le document descriptif technico-économique du projet à réaliser ;
- le document d'enregistrement du promoteur au Greffe du Tribunal de Commerce.

En l'absence de l'une des pièces ci-dessus énumérées, la demande est irrecevable.

Toutefois, des informations complémentaires peuvent être demandées au promoteur.

Art.5: Dans le cas des associations et ONGs nationales reconnues le dossier de la demande comprend :

- les agréments des Ministères en charge de l'Administration du Territoire, du Plan et de tutelle du domaine du projet ;
- le document descriptif technico-économique du projet à réaliser.

2. **Considération stratégique et politique** : non évoqué par la procédure

- ...

3. **Considération environnementale et méthodologique** : non évoqué par la procédure

4. **Considération relative aux zones de projet** : non évoqué par la procédure

5. **Considération relative à la formation et au transfert de connaissance** :

- la participation active des acteurs locaux,

L'identification des nécessités de formation des acteurs locaux impliqués,

- la réalisation des formations nécessaires (des cours, des séminaires, des réunions, des voyages d'échanges, etc.),

II.2.2.1.2 La procédure des projets et initiatives REDD+ :

Il existe en RCA un arrêté FIXANT LES MODALITES D'AGREMENT DES PROJETS RELATIFS A LA REDUCTION DES EMISSIONS LIEES A LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES FORETS, LA CONSERVATION ET L'AUGMENTATION DE STOCKS DE CARBONE. Cet arrêté ne détaille pas les critères d'éligibilité des projets REDD+. Les points suivants sont à considérer pour la formulation des propositions :

- L'arrêté prend effectivement en compte les cinq activités de la REDD+ (la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation; la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation forestière ; la conservation des stocks de carbone forestier; la gestion durable des stocks de carbone forestier; l'accroissement des stocks de carbone forestier) par le contenu du champ d'application. Il s'agit de: la forêt, l'agroforesterie, l'énergie, l'amélioration sociale et le paiement des services environnementaux.



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- **Inscription des projets REDD+** : Les projets réalisés dans le domaine REDD+ ont suivi le cycle normal d'élaboration des projets, mais n'ont pas respecté la procédure des projets REDD+ car ils n'ont pas été inscrits dans un registre, approuvés par le Comité REDD+, validés et soumis à un contrôle.
 - o La recevabilité d'un projet REDD+ n'inclut pas pour le moment l'enregistrement des différentes cartes du projet REDD+. Cet arrêté confond le périmètre du projet aux zones d'octroi de crédit carbone qui en même temps intègre la zone de fuite et n'a pas prévu les zones de référence qui permettra de mesurer les efforts sur les activités qui seront exécutés sur la zone d'exécution du projet.
 - o Les projets pilotes doivent renfermer les éléments des options stratégiques REDD+, car leur mise en œuvre permet de mesurer les performances des options choisies du RPP pour leur approbation définitive.
- **L'approbation du projet** vise à déterminer si le projet REDD+ peut se voir octroyer par le pays le droit de valoriser les performances REDD+ sur les marchés du carbone ou auprès de tout acheteur de performances REDD+. A cet effet, en deux sous-étapes ont été indiquées:
 - o *Les outils à utiliser et les documents requis ne sont pas complets, les documents requis ne sont pas suffisamment précis, l'arrêté présente des insuffisances et les délais sont précis : les articles 6 ; 18 ; 30 et 34.*
 - o *La CN-REDD se réserve à travers cet arrêté le droit de prendre tout le temps matériel nécessaire. Il n'y a aucune possibilité pour le porteur de projet de passer aux étapes suivantes tant que l'avis de la coordination relativement à la demande d'approbation d'a pas été rendu public.*
 - o L'avis de la Coordination nationale REDD+ est à formuler à partir de l'analyse de la description détaillée du projet, de la prise en compte des options stratégiques de la stratégie nationale, des données cartographiques de la zone, ...
 - o Les procédures d'octroi des agréments de projets REDD+ prévoient les études d'impacts environnemental et social qui prennent en compte le volet social. Donc pas absolument nécessaire de faire signer au porteur de projet REDD+ un engagement à valoriser les services environnementaux.
- **Pour l'étape de validation**, les participants ont indiqué ne pas être pour le moment informés sur la façon dont ces validations pourraient se faire dans leurs pays. Toutefois, l'assistance s'est interrogé sur la nécessité ou non de disposer d'un standard national pour la validation des projets REDD+ à défaut de se reposer sur les standards de certification carbone ou socio-environnementaux. Cette question n'a pas été tranché, la CN-REDD se réservant de mener une concertation plus élargie à ce sujet.
- **Pour l'étape de contrôle**, les participants ont formulé les mêmes questionnements et les mêmes réserves que sur l'étape de validation. Toutefois, ils ont émis le vœux de pouvoir faire se contrôle par les canaux classiques de suivi/évaluation des projets par le biais d'indicateurs de niveaux d'activité ou de performance (à prédéfinir en début de projets en même temps que les méthodes de contrôle associées) à vérifier de façon périodique au fur et à mesure que le projet avance.

II.2.2 Structuration du registre national REDD+»

La structuration du registre national a permis de prédéfinir son contenu potentiel. Plusieurs éléments sont à considérer :

- les types de données qui seront manipulés par le registre sont : 1. Porteurs Partenaires ; 2.Projets REDD ; 3.Programmes REDD ; 4.Initiatives REDD ; 5.Financements 6. Plaintes; 7.Standards ; 8.Méthodologies ;



9.Plans de travail ; 10.Rapports d'évaluation 11.Performances (résultats) ; 12.Paiements ; 13.Frais d'enregistrement ; 14.Cartes des zones projets 15.Carte des zones de fuite ; 16 zone de référence ; 17 Agrément du projet REDD+ ; 18 Certificat de conformité environnemental.

- Les sources potentielles des données sont les ministères, les universités, les ONG et les agences :
 - o Ministères : Eaux et forêts, Environnement ; plan ; Administration du territoire, Urbanisme ; Agriculture ; Enseignement supérieur et recherche scientifique ; Commerce PME ;
 - o Universités (laboratoires, centres de recherches) et instituts de recherche : LACCEG ; ICRA ; LASBAD ; ICASSES ;
 - o ONG : OCHA ; Plateforme
 - o Agences : AGDREF ; CDF ; AFD ;
 - o Particuliers : Chercheurs ;

- Le registre national REDD+ de la RGE au stade actuel ne pourra pas échanger des données avec d'autres systèmes à développer parce que inexistant ou s'intégrer à d'autres procédures nationales notamment (i) le système d'information sur les sauvegardes socio-environnementales (SIS), les procédures institutionnelles du niveau de référence, le Système MRV subregional et le système national de surveillance des forêts.

- Plusieurs contraintes potentielles pouvant entraver la mise en place du registre national REDD+ sont (i) Des difficultés techniques , (ii) des déficiences dans le personnel qualifié, (iii) un manque d'un système d'information nationale sur REDD + , (iv) des difficultés politiques, (v) une déficience dans le cadre légal, (vi) des difficultés sociales, (vii) une déficience en ce qui concerne l'information et (viii) une indisponibilité du personnel suffisamment préparés du côté de l'Administration.

- Les rapports suivants sont potentiellement à extraire du registre national REDD+ : Rapport trimestriel de suivi/évaluation des projets, Rapport trimestriel des performances REDD, Rapport de Cartes des projets et activités superposées, Données d'identification des projets, Rapport crédit carbone générés au niveau national, Rapport transactions de crédits, Rapport sur les aspects non carbone.

- Le registre national sera un système de type Client/serveur multi-utilisateurs, Accessible via Internet, Equipé d'une base de données, Basé sur un manuel de procédures d'acceptation et d'homologation, Réparti entre plusieurs acteurs pour ce qui est de son utilisation, Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer, Encodant des données des projets, programmes, initiatives, Identification des acteurs REDD+, Prenant en compte de la stratégie nationale REDD+, ...

- L'ancrage institutionnel du registre national REDD+ est le Ministère MPMA Les fonctionnalités à associer minimalement au registre national REDD+ sont : Inscrire un investissement REDD+, gérer les programmes REDD+, insérer les cartes, Inscrire, suivre et contrôler les projets et les initiatives REDD+, Suivi/et évaluation des projets REDD+, éditer des rapports et, enregistrer les plaintes et formuler les réponses.

- Plusieurs contraintes relatives à la mise en place éventuelle d'un registre national REDD+ sont :
 - o **Techniques** : disponibilité des données (images, et autres) ; système de connexion ; énergie ; efficacité de la vulgarisation des informations ;
 - o **Politique** : disponibilité du financement ; instabilité socio-politique ; non implication des tous les acteurs ; la longueur de la procédure ; absence d'opportunité de renforcement de capacité ;
 - o **Institutionnelles** : absence de synergie nationale dans la gestion des bases de données ; insuffisance et incohérence des textes ;

- Les rapports à considérer sont : (i) Rapport trimestriel de suivi/évaluation des projets, Rapport trimestriel des performances REDD, Cartes des projets/activités superposées, données d'identification des projets, Crédit carbone générés au niveau national, Transactions de crédits, Standards, Projets homologués et non homologués ;

- Le registre national REDD+ sera un système semi – automatisé en mode client/serveur multi-utilisateurs, Accessible via Internet, Indépendant d'Internet, Accessible à distance, équipé d'une base de données, Basé sur un manuel de procédures d'acceptation et d'homologation, Répartie entre plusieurs acteurs pour ce

*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

qui est de son utilisation, Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer multi-utilisateurs

- L'ancrage institutionnel est le Ministère en charge de l'environnement (CT-REDD+)
- Le registre devra s'étendre à l'encodage des crédits carbone générés et au suivi des transactions
- Les principales fonctionnalités attribuées au registre national REDD+ sont : Inscrire un investissement REDD+ ; Gestion des programmes REDD+ ; Cartographie des projets et programmes ; Encodage des données des projets, programmes, initiatives ; Identification des acteurs REDD+; Prise en compte de la stratégie nationale REDD+ ; Gestion et suivi des financements; Traitement des données de suivi/évaluation des projets REDD+; Gestion et suivi des performances REDD+; Enregistrement et Traitement des plaints; Gestion des sauvegardes socio-environnementales; Partage des benefices; Suivi de l'utilisation des bénéfices financiers; Suivi/evaluation des projets REDD+, ...
- Les plaintes et les recours sont à intégrer au registre national REDD+

II.2.3 La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+

| Liste d'actions et investissements | AI et IM à court terme (moins de 12 mois) | | AI et IM à moyen terme (entre un an à trois ans) | AI et IM à long terme (plus de trois ans) |
|---|---|----------|--|---|
| | <=6 mois | > 6 mois | | |
| Actions immatérielles (AI) | | | | |
| AI N°1 : Planification du projet de mise en place du manuel de procédure et du registre REDD+ par la Coordination Technique | x | | | |
| AI N°2 : Elaboration des TDR de recrutement des Consultants pour la mise en place du manuel de procédure de REDD+ | x | | | |
| AI N°3 : Avis d'appel d'offre et recrutement des Consultants pour les études relatives à la mise en place du manuel des procédures | x | | | |
| AI N°4 : Atelier de lancement de la planification du manuel à l'attention des acteurs | x | | | |
| AI N°5: Rédaction du manuel de procédure | | | | |
| AI N°6 : Validation du draft du manuel | | X | | |
| AI N°7: TDR pour la conception du registre national REDD+ (cahier de charge du SIREDD) | | | | |
| AI N°8: Avis d'appel d'offre et recrutement des Consultants pour les études relatives à la mise en place du registre national REDD+ | | | | |



| | | | | |
|--|---|---------|---|--|
| AI N°9 : La conception du draft du registre | | X | | |
| AI N°10 : Validation technique par la CT-REDD+ (y compris teste) du registre national REDD+ | | X | | |
| AI N° 11 TDR pour la conception informatique du SIREDD | | X | | |
| AI N°12 Avis d'appel d'offre et recrutement des Consultants relatives au développement informatique du SIREDD | | | x | |
| AI N°13 Développement informatique et test unitaire de validation du SIREDD par la CT-REDD+ | | 12 mois | | |
| AI N°14 Test formel et validation du SIREDD par le CN-REDD+ | | | x | |
| AI N°14 Déploiement, formation des utilisateurs et institutionnalisation du SIREDD par le CT- REDD+ | | | x | |
| AI N°15 Mise en service et maintenance du SIREDD | | | x | |
| AI N°16 Vulgarisation, spécification et développement de mise à jour du SIREDD | | | x | |
| Investissements matériels (IM) | | | | |
| IM N°1 : Acquisition du matériel de bureau (ordinateurs et accessoires, fournitures de bureau, serveur du site...) | x | | | |
| IM N°2 : Multiplication des exemplaires du registre | | | | |
| IM N°3 : Acquisition d'un local pour hébergement du registre | | | | |

II.3 République du Cameroun

II.3.1 Analyse préliminaire

Selon un rapport de Marie José Bourges daté de juin 2014, « le Cameroun a lancé le processus national de construction de sa Stratégie Nationale REDD+, après l'approbation de son R-PP en février 2013. Selon le R-PP, les projets pilotes visent au développement d'activités REDD+ dans des zones bien délimitées pour capitaliser des expériences concrètes permettant d'alimenter la construction de la Stratégie Nationale REDD+.

Théoriquement, la finalisation de la Stratégie Nationale REDD+ va prendre trois ans, les projets pilotes REDD+ serviront donc à mobiliser les actions et les activités REDD+ sur le terrain, surtout celles qui attaquent les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans un délai proche. Le succès des projets pilotes montera à la communauté REDD+ internationale que le Cameroun est engagé et capable de réduire les émissions nettes de Gaz à Effet de Serre (GES) à travers la REDD+. Cela peut attirer encore des financements pour la mise en œuvre de sa future Stratégie REDD+. En parallèle, les projets pilotes REDD+ assurent que les parties prenantes locales voient des activités concrètes sur leurs terres, que l'information sur la REDD+ est partagée et que les populations locales sont prises en compte et ont des opportunités de contribuer à la construction de la Stratégie Nationale REDD+.»

L'atelier organisé à Douala du 31 août au 02 septembre 2015 a permis d'évaluer la procédure des projets pilotes et les critères d'éligibilité des projets REDD+ et de structurer le registre national REDD+ au Cameroun.



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

II.3.2 Evaluation de la procédure des investissements REDD+ et synthèse des discussions

II.3.2.1.1 Critères d'éligibilité des projets et initiatives REDD+ :

Les critères d'éligibilité des investissements REDD+ sont prévus par la procédure des projets REDD+ au Cameroun qui prend en compte les critères suivants :

- Consideration économique :

- l'emploi des membres des communautés locales
- la mise en place d'une source alternative de subsistance : apiculture, pisciculture etc.
- les paiements des redevances à l'Etat et aux communautés locales par l'intermédiaire du mécanisme de partage des bénéfices
- l'implication dans des activités intégrés et polyvalents

Il n'ya pas de considération fiscale à l'état actuel du processus, mais avec l'évolution, cette aspect pourra être abordé

- Consideration stratégique et politique :

- Le projet doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Cameroun en conformité avec la stratégie nationale de croissance et de l'emploi.
- Le projet doit pouvoir s'insérer dans la zone de mise en œuvre de la REDD+ (ZOMO-REDD+) au niveau locale et à la Zone d'action optimale de la REDD+ (ZOA-REDD+), au niveau Régional en conformité avec les spécificités des zones agro-écologiques identifiées dans la construction de la stratégie.
- Etc...

- Consideration environnementale

- Le projet doit démontrer la capacité de pouvoir réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), accélérée par la déforestation et la dégradation des forêts :
- en combattant les causes directe et indirecte de la déforestation et la dégradation des forêts
- en renforcent les stocks de carbone dans son territoire d'opération.
- Promouvoir l'écotourisme
- Etc....

- Consideration technologique et méthodologique: Le Projet doit démontrer le potentiel de renforcement de capacité et de transfert de technologie à travers

- La formation des Camerounais sur l'utilisation du matériel et des logiciels actuels sur la collecte et l'analyse des données satellitaires, la collecte et l'analyse des données in-situ
- Une volonté d'équiper les localités avec les outils permettant la surveillance et le contrôle et le suivi des stocks de carbone forestière.
- Etc....

(il est à préciser qu'au Cameroun, les considérations environnementales et technologiques sont séparées) Comme proposition :

- les formations sur les bonnes pratiques de gestion des ressources (forêt, sol, animaux, PFNL...) pour améliorer la gestion durable

- Considération relative aux zones de projet : elle se retrouve dans les considerations stratégique et politique

- Le projet doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Cameroun en conformité avec la stratégie nationale de croissance et de l'emploi.



- Le projet doit pouvoir s'insérer dans la zone de mise en œuvre de la REDD+ (ZOMO-REDD+) au niveau locale et à la Zone d'action optimale de la REDD+ (ZOA-REDD+), au niveau Régional en conformité avec les spécificités des zones agro-écologiques identifiées dans la construction de la stratégie.
- **Considération relative à la formation et au transfert de connaissances :** elle s'apparente aux considérations technologiques et méthodologie

Le Cameroun a deux critères supplémentaires que sont

- **Consideration stratégique**
 - Contribuer dans la phase de construction de la stratégie en fournissant des informations sur les activités menées et les leçons apprises lors de la phase terrain.
 - Mettre en œuvre des activités concrètes pour faciliter l'encrage du processus REDD+ à travers des résultats vérifiables.
 - Servir comme base pratique pour les actions de la REDD+ dans la région agro-écologique où le projet est implémenté.
- **Considération sociale**
 - La prise en compte de L'opinion de la communauté locale et indigène pendant la conception et l'exécution du projet
 - La mise en place d'équipements sociaux dans les communautés tel que : les plaques chauffantes, les lampes solaire, les écoles, l'eau, les centres de recherches, etc.
 - Assurer une participation rigoureuse des communautés locales et indigènes, par des foras constants de consultation et de dialogue
 - Prise en compte du genre dans le développement du projet

II.3.2.2 évaluation de la procédure des projets pilotes REDD+

- Le manuel de procédure REDD+ cible uniquement les cinq activités suivantes (i) réduction des émissions liées à la déforestation, (ii) réduction des émissions liées à la dégradation des forêts, (iii) conservation des stocks de carbone, (iv) gestion durable des stocks de carbone et, (v) accroissement des stocks de Carbone.
- Au Cameroun, la procedure des projets pilotes utilise comme formulaire pour la collecte des données d'identification des projets REDD+ le formulaire de la MDP. Une mise à jour dudit formulaire est programmée par la CN-REDD. *Aussi, la procedure nationale d'examen de la NIP exige que tous les porteurs de projets s'inspirent du modèle de NIP proposé par Bio Carbone.*
- La procedure des projets pilotes ne prévoient pas la mise à diposition par les porteurs de projets des différentes cartes (zone projet, zone de référence, zone de fuite, zone d'octroi de crédits carbone). Toutefois, La procédure exige la localisation du projet sans insister sur la délimitation géographique et même sur les zones de développement des activités.
- La verification de l'alignement du projet sur les options stratégiques du RPP est assure car selon le Manuel des Procédures (MP), « Le porteur du projet rédige la Note d'Identification du Projet (NIP) qui comprend: le contexte, la localisation, la problématique de déforestation et de dégradation des forêts, la Présentation des hypothèses d'option stratégique, le Plan de consultation préalable des populations, le Plan de financement du projet et le calendrier ».
- L'approbation des projets REDD+ est faites par le secretariat technique et le travail attend est suffisamment détaillé dans le Manuel Procédure (page 27 MP).
 - Le ST donne son avis pour la NIP dans un délai maximum de 30 jours calendaires; Le ST donne son avis sur le TDR de l'étude de faisabilité dans un délai 15 et notifie au porteur de projet.
 - ❖ Toutefois, il est à noter qu'il n'y a pas de loi pour la validation de l'étude de faisabilité et du document du projet. Car cette validation est faite par le Comité de Pilotage qui se tient 2 fois par an en session ordinaire et une fois par an es session extraordinaire.



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- La valorisation des services environnementaux associés à la REDD+ est également évoqué par le manuel qui précise bien que le promoteur de projet doit prendre en compte les considérations environnementales; il ne fournit pas toutefois les détails sur les autres services environnementaux induits ou à valoriser dans le cadre de la redd+.
- Au sujet de la validation d'un projet REDD+ la réflexion est encore en cours
- Le manuel de procédures prévoit aussi un dispositif de contrôle des projets REDD+ qui propose d'affecter à chaque projet un homologue au sein du CN-REDD+ en charge du suivi du projet.

II.3.2.3 Structuration du registre national REDD+

La structuration du registre national a permis de prédéfinir son contenu potentiel. Plusieurs éléments sont à considérer :

- les types de données qui seront manipulés par le registre sont : 1. Porteurs Partenaires ; 2. Projets REDD ; le porteur de projet (contacts, dossier administratif et fiscal, personne contact); le projet (titre, domaine d'intervention, localisation, superficie, zone de référence); les actions / options stratégiques (déforestation, dégradation, conservation, GDF, augmentation des stocks); le financement (source et mode, montant, gestionnaire ou agence d'exécution); les bénéficiaires (communauté, OSC, PTF, ONGI, Institutions gouvernementales...); les partenaires TF (la liste détaillée des partenaires intervenants, partenaires potentiels); les parties prenantes (administration, PAEL, OSC, ONG, GIC...); les standards utilisés (nationaux, internationaux, VCS, CCBA, CLIP...); les méthodologies (MRV, Reference Level...) zone de référence (description, données géographiques, REL, date de référence); les zones de fuite;(description, données géographiques, l'analyse des risques, l'analyse des impacts es taux de déforestation et dégradation), la zone Agro-écologique (description, données géographiques, option stratégiques pour la zones), impacts du projet (social, économique, environnemental stratégique pour la REDD+); Le cadre juridique (droit foncier, coutumier, droit d'usage, ...); L'échelle/étendu du projet (National, régional, départemental, arrondissement, communal); Les paiements (payement Direct, redevance, fiscalité, PSE)
- Les sources potentielles de ce données sont :
 - Ministères : MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINIMIDT, MINEE, MINADER, MINPROFF, MINEPIA, MINDCAF, MINAS, MINFI, MINRESI, MINTP, MINTRANS... etc
 - Les agences nationales : ONACC, ANAFOR, ... etc
 - Universités et instituts de recherche : Université d'état, CRESA, Climate Change Laboratory, IRAD, ENEF, Congo Bassin Institute, INC, INS, IFORD, Université Catholique, FASA, CIFOR, ICRAF, IITA, Herbar National, CETELCAF, Ecole de Faune de Garoua... etc
 - ONG Nationale : CEW, CWCS, CED, CAMECO, FODER... etc
 - ONG Internationale : UICN, WWF, WCS, CARPE, WRI, RRI, Transparency International, PNUD, ONU, World Bank, ... etc
- Les contraintes pouvant entraver le développement et la mise en place du registre national REDD+ sont :
 - Le financement du registre (l'expertise, les équipements, les logiciels) ;
 - Le respect des engagements des différentes parties ;
 - La capacité des parties à jouer leur rôle ;
 - Le degré de transparence des différents acteurs ;
 - La volonté d'échange d'informations critiques ;
 - L'adoption des cadres juridiques contraignants pour les acteurs ;
 - La capacité du gestionnaire du registre à contrôler les informations soumis par les parties prenantes ;



- La disponibilité des technologies adaptées, le transfert des compétences et la maîtrise des technologies utilisées
- Les rapports potentiels sont (i) Rapport semestriel de suivi/évaluation des projets, (ii) Rapport semestriel des performances REDD, (iii) Cartes des projets/activités superposées, (iv) Données d'identification des projets, (v) Crédit carbone générés au niveau national, (vi) Rapport sur les inventaires des GES, (vii) Transactions de crédits, données statistiques, (ix) Rapport sur les financements reçus et utilisés, (x) Rapport sur l'engagement des parties prenantes,
 - ❖ NB: les rapports doivent couvrir les quatre étapes
- Le registre national REDD+ sera constitué d'un registre physique des projets REDD+ (avec un encodage et un système d'archivage) et d'un registre électronique, logiciel propriété de la CNREDD+, en ligne, Client/serveur multi-utilisateurs (4 niveaux d'accès), Accessible via Internet, Indépendant d'Internet
- L'ancrage institutionnel est le Ministère en charge de l'environnement (CT-REDD+)
- Le registre devra s'étendre à l'encodage des crédits carbone générés et au suivi des transactions
- Les principales fonctionnalités attribuées au registre national REDD+ sont :
 - Inscrire les projets (mettre à jour ou supprimer les données) et générer des codes pour chaque projet
 - Informer sur l'état d'avancement des projets (Enregistrement des coffres-forts et signature électronique)
 - Fusionner des données au moment des mises à jour,
 - Faire des requêtes et le système génère les cartes de projet..., rapports, statistiques de la performance carbone...,
 - Suivre et évaluer les projets sur la base des indicateurs précis,
 - Informer généralement sur le mécanisme REDD+ au Cameroun
 - Analyser des données des performances des projets sur la base des indicateurs
 - Donner des informations sur les utilisations des terres
 - Intégrer un module de suivi/évaluation des projet REDD+: A travers un Cadre logique rattaché aux thématiques ou aux piliers de la REDD+ ; Structuration des indicateurs des résultats et de niveaux de mise en œuvre des activités ; Moyens de vérification des indicateurs (rapports d'activités ; descente de terrain)
- Le mécanisme de plaintes fera partie du registre, mais seuls les responsables de la plateforme des OSC REDD+ peuvent introduire des plaintes et les suivre
 - Murir la réflexion sur cette thématique (les responsabilités, les types d'information, qui a accès à cette partie, les réponses institutionnelles, la fréquence des plaintes, comment présenter la plainte...)

II.3.3 La feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+

| Liste d'actions et investissements | AI et IM à court terme (moins de 12 mois) | | AI et IM à moyen terme (entre un an à trois ans) | AI et IM à long terme (plus de trois ans) |
|---|---|----------|--|---|
| | <=6 mois | > 6 mois | | |
| Actions immatérielles (AI) | | | | |
| Développement des procédures d'homologation des projets pilote | | | | |

*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

| | | | | |
|---|----------|----------|----------|--|
| AI N°1 : Recrutement d'un consultant pour la préparation d'un manuel de procédure d'homologation des projets pilote (conformément aux propositions déjà faite dans le manuel de procédure existant et sur la base de la législation existante en matière d'EIE, consultation, définition des formulaires ...) | | | | |
| AI N°2 : Groupe de travail pour la relecture du manuel de procédure d'homologation des projets pilotes (juristes, experts REDD+) | | | | |
| AI N°3 : Atelier national de validation du manuel de procédure d'homologation des projets pilotes | | | | |
| AI N°4 : Elaboration d'un texte officiel (arrêté ministériel) réglementant les procédures d'homologation des projets pilotes conformément au Manuel | | | | |
| Conception du registre National REDD+ | | | | |
| AI N°5 : Recrutement d'un consultant pour le développement d'un cahier de charge du registre national REDD+ (la conception du cadre logique de construction du registre, fonctionnalités, caractéristiques technique du système et spécification technique des équipements pour le fonctionnement du Système) | | | | |
| AI N°6 : Groupe de travail pour la relecture de l'étude de faisabilité du registre national REDD+ (Informaticiens, Juristes, experts REDD+) | | | | |
| AI N°7 : Atelier national de validation de l'étude de faisabilité du Registre National REDD+ | | | | |
| Mobilisation de financement pour la construction du registre National REDD+ | X | X | | |
| AI N°8 : Discussion bilatérale avec les potentiels bailleurs de fonds et d'expertises | | | | |
| AI N°9 : Négociation et signature d'accord de financement | | | | |
| AI N°10 : Définition d'un cadre de gestion des fonds du registre | | | | |
| Développement du système et mise en exploitation du Registre National REDD+ | | | X | |
| AI N°11 : Préparation des TdRs pour le recrutement d'une firme de développement (sur la base de l'étude de faisabilité du système) ; Recrutement du consultant, signature du contrat et démarrage de l'activité | | | | |
| AI N°12 : Groupe de travail pour le suivi du développement du registre (Informaticien et experts REDD+) | | | | |
| AI N°13 : Production du prototype du système, correction des bugs et amélioration des pages avec des contenus test | | | | |
| AI N°14 : | | | | |



| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| AI N°15 : Validation de la version 1 du Registre et insertion des contenus définitifs ; test de fonctionnalité et validation du registre | | | | |
| AI N°16 : Production des guides d'utilisation du registre | | | | |
| AI N°17 : Atelier de formation des gestionnaires et administrateurs du Système | | | | |
| AI N°18 : Mise en production du registre (publication, achat des noms de domaine, hébergement...) | | | | |
| AI N°19 : Développement de la Charte officielle d'utilisation du Registre | | | | |
| AI N°20 : Maintenance du système 6 mois | | | | |
| AI N°21 : Accompagnement 1 an. | | | | |
| Investissements matériels (IM) | | | | |
| IM N°1 : Achat des équipements (Logiciels, ordinateur, serveur, équipement réseau et télécommunication) | | | | |
| IM N°2 : Multiplication du Manuel de procédure en 350 exemplaires | | | | |

III | Propositions

Les propositions formulées à l'endroit des différents pays méritent avant leur validation d'être discutées pour vérifier qu'elles restent en harmonie avec les textes nationaux.

III.1 République de Guinée Equatoriale

Ci-après une proposition d'éléments de procédure d'acceptation et de suivi des projets et initiatives REDD+ pour la Guinée Equatoriale. Le tableau ci-après est à discuter avec la coordination nationale REDD+.

- Etape 1 : Inscription du porteur, de ses partenaires et de son projet
 - Article 1 : Le porteur du projet rédige la Note d'Identification du Projet (NIP) qui comprend le contexte, la localisation, la problématique de déforestation et de dégradation des forêts, la présentation des hypothèses d'option stratégique, le plan de consultation préalable des populations et plan de financement du projet et le calendrier
 - Article 2 : Le porteur de projet identifie chacun de ses partenaires en fournissant un document officiel délivré par une autorité du pays où il est implanté
 - Article 3 : Le porteur du projet soumet via le registre national REDD+ et/ou tout autre canal à l'appréciation de la CN-REDD sa NIP (format CN-REDD), une étude de faisabilité de son projet et son dossier administratif comportant les données d'identification du porteur et de chacun de ses partenaires
- Etape 2 : Approbation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 90 jours calendaires :
 - Article 4 : Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires (45 jours) :



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- Pour le porteur et les partenaires implantés en Guinée Equatoriale, la CN-REDD sollicite les services en charge de la fiscalité aux de vérifier leurs situations fiscales et juridiques
- Pour le porteur et les partenaires implantés en dehors de la Guinée Equatoriale, le CP-CN-REDD se réserve le droit de procéder via les services compétents de l'Etat à des vérifications conséquentes.
- Le CP-CN-REDD émet un avis transmis par voie officielle au porteur (juridique et fiscal concluant ou Contrôle juridique et fiscal non concluant) et inséré dans le registre national REDD+
- Article 5 : Vérification du positionnement géographique et de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales (45 jours)
 - Vérification de l'emprise géographique du projet par rapport à d'autres projets existants
 - Evaluation sur la base notamment des critères d'éligibilité de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales et catégorisation environnementale du projet
 - Le CP-CN-REDD émet une lettre d'approbation transmis par voie officielle au porteur (Investissement REDD+ approuvé dans la catégorie environnementale ... ou Investissement REDD+ non approuvé) et inséré dans le registre national REDD+
- Etape 3 : Validation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 30 jours calendaires :
 - Article 6 : Formulation via le registre national REDD+ ou un formulaire CN-REDD d'une demande de validation du projet REDD+ comprenant : (i) la carte de la zone probable d'octroi des crédits, (ii) une copie scannée de la preuve de paiement des frais d'enregistrement, (iii) le chronogramme des activités d'information, d'éducation et de consultation, (iv) PV de concertation, (v) l'engagement à valoriser les services environnementaux associés à son projet, (vi) le montage financier du projet, (vii) une analyse des risques, (viii) les données (par an) relatives aux réductions d'émissions espérées ou aux stocks de carbone à conserver ou à accroître (avec indication des standards et méthodologies à utiliser)
 - Article 7 : Evaluation de la demande de validation d'un projet REDD+ par le comité de pilotage de la CN-REDD+ :
 - Vérifier la conformité du standard carbone à ceux nationalement admis par le pays
 - Vérifier que le standard socio-environnemental envisagé est admis par le pays
 - S'assurer que la zone probable d'octroi de crédits est bien contenue dans le périmètre du projet
 - Vérifier que le promoteur de projet et de ses partenaires sont financièrement et techniquement capables
 - Evaluer la stratégie d'intervention du projet REDD+ (réduction des émissions, conservation et/ou accroissement des stocks de carbone)
 - Evaluer l'identification des parties prenantes, le respect de leurs droits et le partage des bénéfices
 - Evaluer les bénéfices environnementaux et le respect de l'intégrité environnemental
 - Evaluer les résultats carbonés attendus
 - Evaluer le montage financier du projet REDD+ (pré faisabilité, phase mise en œuvre (CAPEX) et phase d'opération (OPEX))
 - Evaluer les risques de sous-performance ou de fuite et la permanence des résultats
 - En cas d'avis favorable, le CP-CN-REDD émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Projet REDD+ validé ou projet REDD+ non validé) et l'insérer dans le registre national REDD+



- Article 8 : Elaboration sur la base du PDD, signature conjointe d'un contrat entre le ministère en charge de l'environnement et le porteur de projet et insertion du contrat dans le registre national REDD+
- Article 9 : Formulation d'une demande d'enregistrement d'une performance REDD+ Validée. Elle doit comporter obligatoirement la carte de la zone de référence, la carte de la zone de fuite, un document relatif à la consultation des parties prenantes locales et au partage des bénéfices, la carte de la zone ou la performance a été réalisée, le rapport d'audit des performances
- Article 10 : Evaluation de la demande d'enregistrement d'une performance REDD+ par la CN-REDD+ :
 - Fournir des observations sur la performance et vérifier les standard et méthodologie utilisés
 - Vérifier le délai d'inscription dans le registre de la performance REDD+
 - Calculer les écarts « théoriques » de performance
 - Informer le projet et apposer au projet REDD+ en fonction de la situation un des statuts suivants : « Une performance REDD+ validée a été enregistrée », « Une performance REDD+ validée a été enregistrée tardivement », « Une performance REDD+ a été invalidée »
 - En cas d'avis favorable du CP-CN-REDD, émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Performance REDD+ validée et enregistrée ou Performance REDD+ validée et non enregistrée) et l'insérer dans le registre national REDD+
- Etape 4 : Suivi/évaluation et contrôle des projets REDD+ par la CN-REDD
 - Les rapports techniques sont fournis par le projet à la CN-REDD selon une périodicité indiquée dans le contrat
 - La CN-REDD organise des missions régulières de suivi/évaluation des projets

III.2 République Centrafricaine

Ci-après une proposition d'éléments de procédure d'acceptation et de suivi des projets et initiatives REDD+ pour la RCA.

- **Etape 1 : Inscription du porteur, de ses partenaires et de son projet**
 - Article 1 : Le porteur du projet rédige la Note d'Identification du Projet (NIP) qui comprend le contexte, la localisation, la problématique de déforestation et de dégradation des forêts, la présentation des hypothèses d'option stratégique, le plan de consultation préalable des populations et plan de financement du projet et le calendrier
 - Article 2 : Le porteur de projet identifie chacun de ses partenaires en fournissant un document officiel délivré par une autorité du pays où il est implanté
 - Article 3 : Le porteur du projet soumet via le registre national REDD+ et/ou tout autre canal à l'appréciation de la CN-REDD sa NIP (format CN-REDD), une étude de faisabilité de son projet et son dossier administratif comportant les données d'identification du porteur et de chacun de ses partenaires
- **Etape 2 : Approbation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 90 jours calendaires :**
 - Article 4 : Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires (45 jours) :
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en RCA, la CN-REDD sollicite les services en charge de la fiscalité aux de vérifier leurs situations fiscales et juridiques



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- Pour le porteur et les partenaires implantés en dehors de la Guinée Equatoriale, le CP-CN-REDD se réserve le droit de procéder via les services compétents de l'Etat à des vérifications conséquentes.
- Le CP-CN-REDD émet un avis transmis par voie officielle au porteur (juridique et fiscal concluant ou Contrôle juridique et fiscal non concluant) et inséré dans le registre national REDD+
- Article 5 : Vérification du positionnement géographique et de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales (45 jours)
 - Vérification de l'emprise géographique du projet par rapport à d'autres projets existants
 - Evaluation sur la base notamment des critères d'éligibilité de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales et catégorisation environnementale du projet
 - Le CP-CN-REDD émet une lettre d'approbation transmis par voie officielle au porteur (Investissement REDD+ approuvé dans la catégorie environnementale ... ou Investissement REDD+ non approuvé) et inséré dans le registre national REDD+
- **Etape 3 : Validation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 30 jours calendaires :**
 - Article 6 : Formulation via le registre national REDD+ ou un formulaire CN-REDD d'une demande de validation du projet REDD+ comprenant : (i) la carte de la zone probable d'octroi des crédits, (ii) une copie scannée de la preuve de paiement des frais d'enregistrement, (iii) le chronogramme des activités d'information, d'éducation et de consultation, (iv) PV de concertation, (v) l'engagement à valoriser les services environnementaux associés à son projet, (vi) le montage financier du projet, (vii) une analyse des risques, (viii) les données (par an) relatives aux réductions d'émissions espérées ou aux stocks de carbone à conserver ou à accroître (avec indication des standards et méthodologies à utiliser)
 - Article 7 : Evaluation de la demande de validation d'un projet REDD+ par le comité de pilotage de la CN-REDD+ :
 - Vérifier la conformité du standard carbone à ceux nationalement admis par le pays
 - Vérifier que le standard socio-environnemental envisagé est admis par le pays
 - S'assurer que la zone probable d'octroi de crédits est bien contenue dans le périmètre du projet
 - Vérifier que le promoteur de projet et de ses partenaires sont financièrement et techniquement capables
 - Evaluer la stratégie d'intervention du projet REDD+ (réduction des émissions, conservation et/ou accroissement des stocks de carbone)
 - Evaluer l'identification des parties prenantes, le respect de leurs droits et le partage des bénéfices
 - Evaluer les bénéfices environnementaux et le respect de l'intégrité environnemental
 - Evaluer les résultats carbonés attendus
 - Evaluer le montage financier du projet REDD+ (pré faisabilité, phase mise en œuvre (CAPEX) et phase d'opération (OPEX))
 - Evaluer les risques de sous-performance ou de fuite et la permanence des résultats
 - En cas d'avis favorable, le CP-CN-REDD émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Projet REDD+ validé ou projet REDD+ non validé) et l'insérer dans le registre national REDD+
 - Article 8 : Elaboration sur la base du PDD, signature conjointe d'un contrat entre le ministère en charge de l'environnement et le porteur de projet et insertion du contrat dans le registre national REDD+



- Article 9 : Formulation d'une demande d'enregistrement d'une performance REDD+ Validée. Elle doit comporter obligatoirement la carte de la zone de référence, la carte de la zone de fuite, un document relatif à la consultation des parties prenantes locales et au partage des bénéfices, la carte de la zone ou la performance a été réalisée, le rapport d'audit des performances
- Article 10 : Evaluation de la demande d'enregistrement d'une performance REDD+ par la CN-REDD+ :
 - Fournir des observations sur la performance et vérifier les standard et méthodologie utilisés
 - Vérifier le délai d'inscription dans le registre de la performance REDD+
 - Calculer les écarts « théoriques » de performance
 - Informer le projet et apposer au projet REDD+ en fonction de la situation un des statuts suivants : « Une performance REDD+ validée a été enregistrée », « Une performance REDD+ validée a été enregistrée tardivement », « Une performance REDD+ a été invalidée »
 - En cas d'avis favorable du CP-CN-REDD, émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Performance REDD+ validée et enregistrée ou Performance REDD+ validée et non enregistrée) et l'insérer dans le registre national REDD+
- Etape 4 : Suivi/évaluation et contrôle des projets REDD+ par la CN-REDD
 - Les rapports techniques sont fournies par le projet à la CN-REDD selon une périodicité indiquée dans le contrat
 - La CN-REDD organise des missions régulières de suivi/évaluation des projets

III.3 République du Cameroun

Ci-après une proposition d'éléments de procédure d'acceptation et de suivi des projets et initiatives REDD+ pour le Cameroun. Cette proposition porte uniquement sur les étapes d'approbation, de validation et de contrôle.

- **Etape 2 : Approbation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 90 jours calendaires :**
 - Article 4 : Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires (45 jours) :
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en RCA, la CN-REDD sollicite les services en charge de la fiscalité aux de vérifier leurs situations fiscales et juridiques
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en dehors de la Guinée Equatoriale, le CP-CN-REDD se réserve le droit de procéder via les services compétents de l'Etat à des vérifications conséquentes.
 - Le CP-CN-REDD émet un avis transmis par voie officielle au porteur (juridique et fiscal concluant ou Contrôle juridique et fiscal non concluant) et inséré dans le registre national REDD+
 - Article 5 : Vérification du positionnement géographique et de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales (45 jours)
 - Vérification de l'emprise géographique du projet par rapport à d'autres projets existants
 - Evaluation sur la base notamment des critères d'éligibilité de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales et catégorisation environnementale du projet
 - Le CP-CN-REDD émet une lettre d'approbation transmis par voie officielle au porteur (Investissement REDD+ approuvé dans la catégorie environnementale ... ou Investissement REDD+ non approuvé) et inséré dans le registre national REDD+



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- **Etape 3 : Validation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 30 jours calendaires :**
 - Article 6 : Formulation via le registre national REDD+ ou un formulaire CN-REDD d'une demande de validation du projet REDD+ comprenant : (i) la carte de la zone probable d'octroi des crédits, (ii) une copie scannée de la preuve de paiement des frais d'enregistrement, (iii) le chronogramme des activités d'information, d'éducation et de consultation, (iv) PV de concertation, (v) l'engagement à valoriser les services environnementaux associés à son projet, (vi) le montage financier du projet, (vii) une analyse des risques, (viii) les données (par an) relatives aux réductions d'émissions espérées ou aux stocks de carbone à conserver ou à accroître (avec indication des standards et méthodologies à utiliser)
 - Article 7 : Evaluation de la demande de validation d'un projet REDD+ par le comité de pilotage de la CN-REDD+ :
 - Vérifier la conformité du standard carbone à ceux nationalement admis par le pays
 - Vérifier que le standard socio-environnemental envisagé est admis par le pays
 - S'assurer que la zone probable d'octroi de crédits est bien contenue dans le périmètre du projet
 - Vérifier que le promoteur de projet et de ses partenaires sont financièrement et techniquement capables
 - Evaluer la stratégie d'intervention du projet REDD+ (réduction des émissions, conservation et/ou accroissement des stocks de carbone)
 - Evaluer l'identification des parties prenantes, le respect de leurs droits et le partage des bénéfices
 - Evaluer les bénéfices environnementaux et le respect de l'intégrité environnemental
 - Evaluer les résultats carbonés attendus
 - Evaluer le montage financier du projet REDD+ (pré faisabilité, phase mise en œuvre (CAPEX) et phase d'opération (OPEX))
 - Evaluer les risques de sous-performance ou de fuite et la permanence des résultats
 - En cas d'avis favorable, le CP-CN-REDD émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Projet REDD+ validé ou projet REDD+ non validé) et l'insérer dans le registre national REDD+
 - Article 8 : Elaboration sur la base du PDD, signature conjointe d'un contrat entre le ministère en charge de l'environnement et le porteur de projet et insertion du contrat dans le registre national REDD+
 - Article 9 : Formulation d'une demande d'enregistrement d'une performance REDD+ Validée. Elle doit comporter obligatoirement la carte de la zone de référence, la carte de la zone de fuite, un document relatif à la consultation des parties prenantes locales et au partage des bénéfices, la carte de la zone où la performance a été réalisée, le rapport d'audit des performances
 - Article 10 : Evaluation de la demande d'enregistrement d'une performance REDD+ par la CN-REDD+ :
 - Fournir des observations sur la performance et vérifier les standards et méthodologies utilisés
 - Vérifier le délai d'inscription dans le registre de la performance REDD+
 - Calculer les écarts « théoriques » de performance
 - Informer le projet et apposer au projet REDD+ en fonction de la situation un des statuts suivants : « Une performance REDD+ validée a été enregistrée », « Une performance REDD+ validée a été enregistrée tardivement », « Une performance REDD+ a été invalidée »





- En cas d'avis favorable du CP-CN-REDD, émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Performance REDD+ validée et enregistrée ou Performance REDD+ validée et non enregistrée) et l'insérer dans le registre national REDD+
- Etape 4 : Suivi/évaluation et contrôle des projets REDD+ par la CN-REDD
 - Les rapports techniques sont fournies par le projet à la CN-REDD selon une périodicité indiquée dans le contrat
 - La CN-REDD organise des missions régulières de suivi/évaluation des projets



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

IV | Bibliographie

Maniatis, D. Gaugris, J. Mollicone, D. Scriven, J. Corblin, A. Ndikumagenge, C. Aquino, A. Crete, P. and Sanz-Sanchez, M-J. 2013. Financing and current capacity for REDD+ readiness and monitoring, measurement, reporting and verification in the Congo Basin. Philosophical transactions. Vol 368, 1625.

FCPF 2013. Fonds Carbone, Cadre Metodologique.



V.1 Agenda

Ordre du jour prévisionnel de l'atelier sur les registres nationaux REDD+ et d'évaluation des cadres d'homologation

| Jour 1 | |
|----------------------|---|
| De 08 h 00 à 08 h 30 | Enregistrement des participants |
| De 08 h 30 à 09 h 30 | Session 1 : Mots introductifs et présentation des participants <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de l'agenda de l'atelier - Mot de bienvenue de la CGP - Mot introductif de la coordination nationale REDD+ - Photo de famille - Présentation des participants - Présentation des objectifs de l'atelier |
| De 09 h 30 à 10 h 00 | Pause-café |
| De 10 h 00 à 12 h 00 | Session 2 : Acquis de la CN-REDD en matière de procédures d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des options stratégiques du RPP Cameroun (CN REDD) - Présentation sur le financement de la REDD+ au Cameroun avec un focus sur le financement des projets REDD+ (CN REDD) - Présentation du manuel des projets pilotes REDD+ avec focus sur les critères d'éligibilité des projets REDD+ (CN-REDD...) <li style="padding-left: 20px;">o Echange et débat - Point de vue d'un porteur de projet sur la procédure des projets pilote (CN-REDD...) <li style="padding-left: 20px;">o Echange et débat |
| De 12 h 00 à 13 h 30 | Pause – déjeuner |
| De 13 h 30 à 15 h 00 | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation sur l'importance et l'utilité d'une procédure nationale d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ (Danny Torres) <ul style="list-style-type: none"> o un premier focus sur <i>la typologie des interventions REDD+ et les différences</i> à considérer au niveau de la procédure o un deuxième focus sur les <i>critères d'éligibilité et l'approche de comptabilisation des émissions réduites</i> à considérer o un troisième focus sur <i>le suivi/évaluation des projets REDD+ et les Co bénéfiques</i> par la CN-REDD o un quatrième focus sur la prise en compte <i>des quatre étapes, des délais, des formulaires standardisés et de la remontée des données</i> au niveau de la CN-REDD+ o Echange et débat - Présentation : Point sur les cadres d'homologation des projets REDD+ dans |



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

| | |
|----------------------|---|
| | <p align="center">le Bassin du Congo (Guy Marcel Fianla)</p> <p>Session 3 : Appui de la cellule d'appui du PREREDD en matière de mise en place des registres nationaux REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation : Le cadre méthodologique du FCPF (Danny Torres) <ul style="list-style-type: none"> o Focus sur la gestion des données de la REDD+ et la comptabilisation - Présentation : Intérêt et proposition de démarche pour la construction d'un registre national REDD+ (Guy Marcel Fianla) - Présentation : Expérience de mise en place des systèmes nationaux d'information sur la REDD+ dans le Bassin du Congo et en Amérique du Sud (Danny Torres et Guy Marcel Fianla) |
| De 15 h 00 à 15 h 30 | Pause-café |
| De 15 h 30 à 17 h 00 | <p>Session 4 : Travail de groupe - Sessions parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et adoption des thèmes à attribuer aux groupes pour les sessions parallèles (Danny et Guy Marcel) <ul style="list-style-type: none"> o Groupe I : Evaluation de la procédure actuelle et des critères d'éligibilité des projets REDD+ o Groupe II : Structuration du registre national REDD+ - Constitution des groupes (Désignation d'un président et d'un rapporteur par groupe) - Fin de la première journée |
| Jour 2 | |
| De 08 h 00 à 08 h 30 | Enregistrement des participants |
| De 08 h 30 à 09 h 30 | <p>Session 4 : Travail de groupe - Sessions parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des thèmes et des groupes (Danny et Guy Marcel) - Explication du travail à faire <ul style="list-style-type: none"> o Groupe I : Evaluation de la procédure actuelle et des critères d'éligibilité des projets REDD+ (Danny Torres) o Groupe II : Structuration du registre national REDD+ (Guy Marcel) |
| De 09 h 30 à 10 h 00 | Pause-café |
| De 10 h 00 à 12 h 00 | Session 4 : Travail de groupe - Sessions parallèles |
| De 12 h 00 à 13 h 30 | Pause déjeuner |
| De 13 h 30 à 15 h 00 | Session 4 : Travail de groupe - Sessions parallèles |
| De 15 h 00 à 15 h 30 | Pause-café |
| De 15 h 30 à 17 h 00 | <p>Session 4 : Travail de groupe - Sessions parallèles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution Groupe I : Evaluation de la procédure actuelle et proposition des critères d'éligibilité des projets REDD+ (Rapporteur) - Restitution Groupe II : Structuration d'un registre national REDD+ (Rapporteur) - Fin de la journée |



Jour 3

| | |
|----------------------|---|
| De 08 h 00 à 08 h 30 | Enregistrement des participants |
| De 09 h 30 à 10 h 00 | <p>Session 5 : Feuille de route pour le développement et la mise en service d'un registre national REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation : Rappel des travaux restitués la veille (Danny Torres) - Présentation : Présentation de la structure de la feuille de route pour le registre national REDD+ (Guy Marcel) - Sessions parallèles sur la feuille de route sur le registre national REDD+ |
| De 10 h 00 à 10 h 30 | Pause-café |
| De 10 h 30 à 12 h 00 | <p>Session 5 : Feuille de route pour le développement et la mise en service d'un registre national REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail de groupe : Sessions parallèles sur la feuille de route |
| De 12 h 00 à 13 h 30 | Pause - déjeuner |
| De 13 h 30 à 15 h 00 | Restitution des deux groupes sur la feuille de route |
| De 15 h 00 à 15 h 30 | Pause |
| De 15 h 30 à 16 h 00 | Mise en commun des feuilles de route des deux groupes |
| De 16 h 00 à 17 h 00 | Lecture et validation des recommandations Cérémonie de clôture solennelle de l'atelier |



Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

V.2 Liste de participants

| Malabo (RGE) | |
|------------------------|--|
| Prénoms et Noms | Institution |
| Manuel Ntutumu | Ministere de Peche et d'Environnement |
| Fernando Evuna | INDEFOR |
| Antonio Micha | Ministere de Peche et d'Environnement |
| Pablo Esono | INDEFOR |
| Juvencio Eko | INDEFOR |
| Agustin Beca | Ministere d'Agriculture et de Foret |
| Rigoberto Esono | Ministere d'Agriculture et de Foret |
| Severo Mene | Universite National de la Guinee Equatorial (UNGE) |
| Maximiliano Fero | Universite National de la Guinee Equatorial (UNGE) |
| Fernando Evuna | INDEFOR |
| Domingo Mbomio | INDEFOR |
| Gabriel Ngua | Ministere d'Agriculture et de Foret |
| Santiago Biyang | Ministere de Peche et d'Environnement |
| Basilio Engonga | Ministere d'Agriculture et de Foret |
| Roberto Nkogo | INDEFOR |

| Bangui (RCA) | |
|---------------------------------|--------------------|
| Prénoms et Noms | Institution |
| Igor Gildas TOLA KOGADOU | CT-REDD+ |
| Philomène BIA | (ONG) Bata-Gbako |
| Julien KONGBO GAMANDA | CT-REDD+ |
| Jérôme MBA NGAKEU | CODICOM |
| Alban Gildas GOUENDO TESSOUA | CT-REDD+ |
| Stanislas NDOMACKRAH | CIEDD |
| Bruno BOKOTO DE SEMBOLI | Expert MNV |
| Patrice PASSE SANAND | OCDN |
| Gervais PAMONGUI | MEFCP |
| Jérôme LAVOU | CT-REDD+ |
| Maxime Thierry DONGBADA TAMBANO | CT-REDD+ |
| Serge Kevin Gildas SOULE BAORO | CT-REDD+ |
| Odette Rosine YABOUE | ONG/GBAZABANGUI |
| Martial GAPIA | Université Bangui |
| Gilbert MOLEKPO | CT-REDD+ |



| <i>Douala (Cameroun)</i> | |
|---------------------------------|---|
| Prénoms et Noms | <i>Institution</i> |
| Loaw Hervé Fabrice | Chargé d'étude Assistant MINFOF |
| Nguemadji Moussa | Assistant Technique ST – REDD |
| Djeutchou Rufine | Responsable IEC ST – REDD |
| Tsafack Serges | ST REDD |
| Epie Paul Epiabong | ST-REDD representing Chargé de Programme |
| Adama Mouté | Chargé d'étude Assistant MINFOF |
| Kaffo Eric | Chef de service inventaires forestiers MINFOF |
| Ngono Hortense Epse Nga Onana | REFACOF, Organisation de la Société civile |
| Shuaibu Amidu | CN-REDD PA |
| Atangana Abeng | Chef de cellule MNV |
| Seba Daniel | MINEPDED CN-REDD |
| Ngo Djoumé Téclair | Cellule Projet, ST-REDD |
| Zouh Tem Isabella | ST-REDD |
| Mokom Clorine | CN-REDD, MINEPDED |
| | |



Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

V.3 Questionnaires pour le travail en groupe

Travail du groupe I «Evaluation de la procédure des projets pilotes REDD+»

La procédure des projets pilotes REDD+ offre un cadre permettant de régir les activités REDD+. Les questions qui suivent permettent de vérifier si cette procédure prend en considération les exigences et principales étapes et le niveau de perception et d'utilisation de cette procédure par les acteurs de la REDD+ au niveau national.

1. Une Activité d'un projet est considérée comme REDD+ si elle contribue à : la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation forestière ; la conservation des stocks de carbone forestier; la gestion durable des stocks de carbone forestier; l'accroissement des stocks de carbone forestier

Question 1 : L'arrêté cible-t-il exclusivement ces cinq activités ? Oui () Non () Partiellement ()
Justifier votre réponse

2. L'inscription du porteur de projet se résume en deux sous étapes que sont l'identification du projet et de ses porteurs et l'analyse de la recevabilité du projet
 - a. **L'identification du projet, de son porteur et de ses partenaires** vise à collecter les données sur le projet, son porteur et ses partenaires, à vérifier une série d'informations pertinentes à leur sujet, identifier l'origine des ressources financières obtenus ou espérées et clarifier les activités.

Question 2 : Pensez-vous que la procédure nationale existante permet d'identifier via un formulaire standard le projet, son porteur et ses partenaires ? Oui () Non () Partiellement ()
Justifier votre réponse



- b. **L'analyse de la recevabilité** : procédure visant à vérifier la localisation du projet et l'alignement de ce dernier sur les options stratégiques de la stratégie nationale REDD ou du RPP:

- la localisation du projet (zone projet, zone de référence, zone de fuite, zone d'octroi de crédits carbone)**

Question 3: la procédure nationale des projets pilotes REDD+ permet-elle de délimiter géographiquement le projet ? Traite-t-il des principales cartes requises d'un projet REDD (zone de projet, zone d'octroi de crédits carbone, zone de fuite et zone de référence) ? **Oui () Non () Partiellement ()**

Indications :

Périmètre du projet : le territoire sur lequel le porteur de projet et ses partenaires entendent intervenir pour modifier les dynamiques de déforestation et/ou de dégradation forestière et/ou augmenter les stocks de carbone forestier. Il ne se réduit pas aux espaces boisés éligibles à l'octroi de crédit carbone mais doit permettre la mise en place d'activités alternatives sur les zones non boisées.

Zone d'octroi de crédits carbone : surfaces éligibles à la valorisation carbone REDD+. Elle correspond à toutes les surfaces boisées qui se trouvent dans le périmètre du projet et qui sont soumises à un risque de déforestation ou de dégradation dont la démonstration peut être faite. Elles seront généralement distinguées en strates en fonction du type et de la condition de la forêt, mais toutes devront répondre à la définition CCNUCC de la forêt. Ce sont sur ces zones que l'on tentera de réduire la déforestation et la dégradation ou que l'on tentera d'augmenter les stocks de carbone.

Zone de fuite : correspond à la zone géographique dans laquelle les agents et causes de la déforestation et de la dégradation peuvent se déplacer suite à la mise en œuvre du projet. La superficie de la zone de fuite dépendra de la stratégie d'intervention et de la méthodologie utilisée et devra être validée par un auditeur externe selon un standard carbone nationale et internationalement reconnu.

Zone de référence : zone témoin sur laquelle le porteur de projet et ses partenaires vont se baser pour établir ou actualiser le(s) niveau(x) de référence du projet. La zone de référence englobe à la fois le périmètre de projet et la zone de fuite avant que le projet n'ait commencé, mais les exclue une fois qu'il a débuté. La superficie de la zone de référence dépendra de la méthodologie utilisée et devra être validée par un auditeur externe selon un standard carbone nationale et internationalement reconnu.

Justifier votre réponse

- la conformité avec le RPP et/ou la stratégie nationale REDD+ (alignement du projet sur les options stratégiques nationales REDD+)**



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

Question 4 : Pensez-vous que la mise en œuvre de la procédure des projets pilotes REDD+ permet de vérifier l'alignement du projet sur les options stratégiques du RPP ou de la stratégie nationale REDD+? **Oui () Non () Partiellement ()**

Justifier votre réponse

3. **L'approbation du projet** vise à déterminer si le projet REDD+ peut se voir octroyer par le pays le droit de valoriser les performances REDD+ sur les marchés du carbone ou auprès de tout acheteur de performances REDD+. Cette étape se résume en deux sous-étapes :
- a. **L'avis de la Coordination nationale REDD+** formulé à partir de l'analyse de la description détaillée du projet, de la prise en compte des options stratégiques de la stratégie nationale, des données cartographiques de la zone, ...

Question 5 : Le travail attendu de la coordination nationale REDD+ vous paraît-il suffisamment détaillé? (Les outils à utiliser et les documents requis sont-ils précisés? Les délais sont-ils indiqués? Si oui les reprendre ici. Y a-t-il une possibilité pour le porteur de projet de passer aux étapes suivantes indépendamment de l'avis de la commission?) **Oui () Non () Partiellement ()**

Justifier votre réponse

- b. **L'engagement de valoriser des services environnementaux** associés à la REDD+.

Question 6 : La procédure des projets pilotes REDD+ prévoit- elle un engagement du porteur de projet à valoriser les services environnementaux associé à la REDD? **Oui () Non () Partiellement ()**
Au cas où vous ne répondez pas par l'affirmative, veuillez faire des propositions d'amélioration ?

Justifier votre réponse



4. **La validation du projet REDD+** par un standard carbone et un standard socio-environnemental nationalement et internationalement reconnu (en général obligatoire dans un délai minimal de 4 ans suivant la validation)

Question 7: Avez-vous connaissance des standards carbone ou socio-environnementaux nationalement ou internationalement connus et qui s'appliqueraient ou envisagés pour être appliqués dans votre pays? **Oui () Non ()**

Justifier votre réponse (lister ces standards en indiquant à quoi ils servent)

Le pays envisage-t-il de développer un standard national à terme ? Si oui bien vouloir fournir quelques indications à ce sujet.

5. **Les contrôles visent** à s'assurer du respect par le porteur du projet de ses obligations de résultat tout au long de la durée de vie de son projet REDD+.

Question 8: Avez-vous connaissance de la manière dont se font ou se feront le contrôle des résultats tout au long de la durée du projet? **Oui () Non ()**

Justifier votre réponse

Question 9: Quels sont selon vous les critères d'éligibilité des projets REDD+ au regard des options stratégiques du R-PP, de la stratégie nationale REDD de votre pays?

- Indicateur ...
- Critère ...

- Etape 2 – Inscription (documents requis, délai... jours, documents en sortie)
 - Critère 1 :
 - Indicateur 1
 - Indicateur ...
 - Critère ...

- Etape 3 – Validation (documents requis, délai... jours, documents en sortie)
 - Critère 1 :
 - Indicateur 1
 - Indicateur ...
 - Critère ...

- Etape 4 – Contrôles (documents requis, délai... jours, documents en sortie)
 - Critère 1 :
 - Indicateur 1
 - Indicateur ...
 - Critère ...



Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

Travail du groupe II «Structuration du registre national REDD+»

Un système national d'information sur la REDD+ peut se percevoir comme un ensemble de procédures de travail et de ressources matérielles et logicielles exploitées par les parties prenantes dans le but de produire à partir des données fiables, une information de qualité et en suffisance nécessaire pour la prise de décision en temps réel et/ou différé pour un meilleur pilotage de la REDD+ aux niveaux national et local.

L'élaboration d'un tel système implique les acteurs multiples provenant d'horizon très divers et nécessite une consultation au niveau national et local mais davantage une approche de travail simple et cohérente, si l'on souhaite parvenir à un système pratique et intégré.

Les questions qui suivent permettent de fournir de l'information qui permettra de dresser un état des lieux et de faire une identification des besoins prioritaires devant déboucher sur une feuille de route à moyen terme pour la mise en place d'un registre national REDD+.

- a. **Question 1:** Quels sont les types de données qui figureront dans le registre national REDD ?

Exemples : porteurs de projets, partenaires, ...

- b. **Question 2:** Quelles sont les sources de données potentielles? Où peut-on espérer aller chercher les données listées à la question 1 ?

Exemples : les ministères, les agences nationales, les directions générales, ...

Ministères :

Universités et instituts de recherche :

ONG :

...

- c. **Question 3:** Quels sont au niveau national et international, les systèmes et procédures institutionnelles existants et susceptibles d'être utiles au registre national REDD+ ? Pourrait-on envisager de faire communiquer ces systèmes ? si oui comment (que peuvent-ils échanger en termes de données ou d'informations) ?

Exemples : le système d'information sur les sauvegardes socio-environnementales (SIS), les procédures institutionnelles du niveau de référence, le système national de surveillance des forêts, ...

- d. **Question 4:** Quelles contraintes pourraient éventuellement entraver la mise en place du registre national REDD+?

Exemples : le système d'information sur les sauvegardes socio-environnementales (SIS), les procédures



institutionnelles du niveau de référence, le système national de surveillance des forêts, une expertise à rechercher, les contraintes institutionnelles, politiques, techniques ...

- e. **Question 5:** Inventoriez les acteurs susceptibles d'être intéressés par le registre national REDD+ ou à prendre en compte pour son développement ?

Exemples : Ministères pourvoyeurs de données, Porteurs de projets/programme/initiatives REDD, Projets nationaux, régionaux et internationaux, ...

Ministères :

Universités et instituts de recherche :

ONG :

Secteur privé :

- f. **Question 6:** Quels rapports (informations) peut – on espérer extraire du registre ?

Exemples : Rapport trimestriel de suivi/évaluation des projets, Rapport trimestriel des performances REDD, Cartes des projets/activités superposées, Données d'identification des projets, Crédit carbone générés au niveau national, Transactions de crédits, ...

- g. **Question 7:** Quels types de systèmes pourraient-on envisager pour le registre ?

Exemples : Client/serveur multi-utilisateurs, Accessible via Internet, Indépendant d'Internet

Accessible à distance, Equipé d'une base de données , Basé sur un manuel de procédures d'acceptation et d'homologation, Répartie entre plusieurs acteurs pour ce qui est de son utilisation, Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer, Encodage des données des projets, programmes, initiatives, Identification des acteurs REDD+, Prise en compte de la stratégie nationale REDD+, ...

- h. **Question 8:** Quel ancrage institutionnel pour un tel système ?

Exemples : Primature, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des forêts

*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

- i. **Question 9:** Avez-vous connaissance au niveau national (dans le secteur forêts/environnement notamment) des systèmes d'information basés sur Internet ou non? Si oui ont-ils connus du succès? Justifier votre réponse

Exemples : Système de gestion des données des forestières ou des inventaires,

- j. **Question 10:** Pensez-vous que les standards privés existants (socio-environnementaux ou carbone) seront approuvés et utilisés de manière indépendante par les projets? Sinon peut-on envisager en situation de mise en œuvre de la REDD+ de générer des crédits via un standard national à concevoir?

Exemples : Une réponse par l'affirmative nécessitera d'envisager d'établir des systèmes d'équivalence avec des standards existants

- k. **Question 11:** Pensez-vous que les unités de crédit carbone ainsi que les transactions de crédit carbone devraient être encodés dans le registre national REDD?

Exemples : A vous de trouver



l. **Question 12:** Identifiez les fonctionnalités que vous attribuez au registre national REDD+ ?

Exemples : inscrire une intervention REDD+, gérer les programme REDD+, insérer les cartes, ...

m. **Question 13:** Le registre national REDD+ intègrera-t-il un module en charge du suivi/évaluation?

Exemples : A vous de trouver

n. **Question 14:** En cas de réponse positive à la question 13 ou si vous envisager mettre en place au niveau national un cadre de suivi/évaluation des projets REDD+, comment entrevoyez-vous sa structuration?

Exemples : Cadre logique rattaché aux thématiques ou aux piliers de la REDD+ ? Structuration des indicateurs des résultats et de niveaux d'activités ? Moyens de vérification des indicateurs

o. **Question 15:** Le mécanisme de plaintes et recours des parties prenantes fera-t-il partie du registre national REDD+ ? Quel contenu entrevoyez-vous ?

Indications : Le mécanisme de plaintes permet-il aux parties prenantes quelles qu'elles soient d'introduire des plaintes afin d'en suivre les recours

Travail des groupes I et II «Feuille de route pour le développement et la mise en service du registre national REDD+ »

1. Actions immatérielles à conduire et investissements matériels à réaliser

1-1. Exploitez le tableau suivant pour lister les actions immatérielles à conduire et les Investissements matériels à réaliser.

Une **action immatérielle** constitue un groupe d'étapes intangibles dont le résultat n'est pas palpable au sens d'un bien physique. Exemple : une étude, un logiciel, ...

Un **investissement matériel** est par exemple l'acquisition d'un bien. Afin de vous éviter toute confusion bien vouloir noter que l'entretien d'un équipement est une action immatérielle.

| Liste d'actions et investissements | AI et IM à court terme (moins de 12 mois) | | AI et IM à moyen terme (entre un an à trois ans) | AI et IM à long terme (plus de trois ans) |
|---------------------------------------|---|----------|--|---|
| | <=6 mois | > 6 mois | | |
| Actions immatérielles (AI) | | | | |
| AI N°1 : | | | | |
| AI N°2 : | | | | |
| AI N°3 : | | | | |
| AI N°4 : | | | | |
| AI N°5 : | | | | |
| AI N°6 : | | | | |
| AI N°7 : | | | | |
| AI N°8 : | | | | |
| AI N°9 : | | | | |
| AI N°10 : | | | | |
| Investissements matériels (IM) | | | | |
| IM N°1 : | | | | |
| IM N°2 : | | | | |



| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

1-2. Exploitez le tableau suivant si le temps le permet pour dresser un chronogramme prévisionnel.

| Liste d'actions et investissements | Prévisions | | | | |
|---------------------------------------|---------------|-------------|-------------|-----------------------|-----------------|
| | Période | | | Nombre d'intervenants | Budget |
| | Date de début | Date de fin | Durée (h/j) | | Associé (US \$) |
| Actions immatérielles (AI) | | | | | |
| AI N°1 : | | | | | |
| AI N°2 : | | | | | |
| AI N°3 : | | | | | |
| AI N°4 : | | | | | |
| AI N°5 : | | | | | |
| AI N°6 : | | | | | |
| AI N°7 : | | | | | |
| AI N°8 : | | | | | |
| AI N°9 : | | | | | |
| AI N°10 : | | | | | |
| Investissements matériels (IM) | | | | | |
| IM N° 1 : | | | | | |
| IM N°2 : | | | | | |

2. Fiche - action immatérielle à conduire et investissements matériels à réaliser



*Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD
pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo*

2-1. Si le temps le permet, pour chaque action immatérielle produire une fiche semblable à ce qui suit.

| « Développement et mise en service du registre national REDD+ » | | |
|---|---|--|
| RUBRIQUE | FICHE ACTION IMMATERIELLE | AI N°..... |
| Titre de l'action | (Expertise : ... h/j) | |
| Objectifs | - | |
| Résultats attendus | - | |
| Etapes clés | - | |
| Coût prévisionnel en dollars | Montant total (en dollars) : | |
| | Coût de l'investissement immatériel (en dollars) : | |
| | Coût unitaire homme-jours :..... | Nombre d'hommes-jours :..... |
| | Consultants internationaux : ... <i>homme/jour</i> | Consultants nationaux : ... <i>homme/jour</i> |
| | Consultants nationaux : ... <i>b/j</i> | Consultants nationaux : ... <i>b/j</i> |
| Ressources externes, Prestataires ou experts | | |
| Ressources internes | | |
| Sources de financement | Apport interne | ~ |
| | Apport externe | ~ |
| Durée | () | |
| Planning prévisionnel | Date de début : | Date de fin : |
| Documents joints | | |

2-2. Si le temps le permet, pour chaque investissement matériel produire une fiche semblable à ce qui suit.

| « Développement et mise en service du registre national REDD+ » |
|---|
|---|





| RUBRIQUE | FICHE INVESTISSEMENT MATERIEL | IM N°..... |
|--|--|---------------------|
| Titre | Renforcement du système informatique | |
| Objectifs | - | |
| Résultats attendus | | |
| Description technique et caractéristiques | | |
| Coût prévisionnel en US \$ | | |
| Fournisseur | Société :..... Adresse..... Contact téléphonique..... E-mail..... | |
| Ressources internes | | |
| Sources de financement | Apport interne | A préciser |
| | Apport externe | A rechercher |
| Durée | | |
| Planning prévisionnel | Date de début : | Date de fin : |
| Documents joints | | |